Le Retour à la Sounnah

[Partie N°1]

(Mouhammad Nacerdine al-Albany qu'Allah lui fasse miséricorde)

Le professeur et ami Tantâwy a écrit dans la revue « Al mouslimoun » un article intitulé « Le problème ». Dans l'année 1375H.[…] (*la partie 1 à 3 n'a pas été traduite*).

4) le texte correspondant aux paroles du professeur Tantâwy :

Le professeur Tantâwy, dans cet article, parle des gens qui prêchent le retour à la sounnah, je cite : «… ***et d'autres voient dans l'Islam l'abandon de tous les madhâhibs[1] et le retour à la sounnah pour toute personne capable de lire le Boukhâri, Mouslim, Majma' azzawâïd et capable aussi de rechercher le nom d'un rapporteur dans les livres, comme attaqrib ou attahdhib . Ils considèrent qu'il lui est alors obligatoire de faire l'ijtihad[2] et qu'il lui est interdit d'imiter. Ils appellent cette jurisprudence étrange la jurisprudence de la sounnah (fiqh sounnah) !!!***

Ils ne savent pas que la recherche dans les chaînes de transmission des hadiths ainsi que leur authentification est une chose, et que déduire de ces hadiths des lois est une autre chose. Ils ne savent pas que les savants spécialisés dans la science des hadiths sont comparables aux pharmaciens et les savants spécialisés dans la science du Fiqh (Fouqaha) sont semblables à des médecins. Les pharmaciens connaissent les noms des médicaments et leurs différentes catégories, alors que les médecins, eux, ne les connaissent pas. Mais pour ce qui est du diagnostique des maladies et de leur guérison, seul les médecins en sont capables. Chez les compagnons du prophète il n'y avait que Cent personnes qui émettaient des fatwas, et les cent milles autres se référaient à ces cent compagnons, ils ne faisaient pas d'ijtihad personnelle.

Si un hadith parmi d'autres avait échappé à l'un des éminents imams, alors ceux qui ont suivi son madhab après lui l'ont forcément trouvé. Et ils étaient suffisamment pieux et attachés à leur religion pour ne pas contredire un hadith authentique à cause de la parole d'un imam ou d'un autre.

Les madhâhibs ne se contentent pas de prendre le hadith seul, ils prennent avec ce hadith les commentaires des compagnons et des suivants. Ces commentaires ont été écrits puis on en a tiré la loi (houkm). Celui qui délaisse la réflexion (ijtihad) des imams est semblable à celui qui voit un avion et qui délaisse cet avion pour essayer de voler avec des ailes de sa propre invention, comme l'a fait al 'abbass ibn farnâss.

En vérité, cet appel qui consiste à interdire l'imitation dans la religion est un appel débile, car dans toute science il y a des spécialistes et des ignorants. Si l'ignorant a besoin de connaître une chose correspondant à cette science, il se tourne alors vers ceux qui connaissent cette science, comme par exemple une personne du commun qui a besoin de soigner un proche qui est malade, de bâtir sa maison, ou réparer son horloge, il va alors voir un médecin, un architecte ou horloger. »

5) Pourquoi ceux qui appellent au retour à la sounnah font-ils cet appel ?

Avant d'entrer dans l'éclaircissement des erreurs que renferme la parole du professeur Tantâwy, je pense qu'il est nécessaire d'expliquer les raisons qui poussent ceux qui appellent au retour à la sounnah à faire ce prêche et à demander qu'on délaisse toute parole qui contredira la sounnah :

Premièrement, la sounnah est la seule source vers laquelle on doit se tourner après le coran. De nombreux versets connus le prouvent, et il y a le consensus de la communauté sur ce point.

Deuxièmement, elle est exempte de toute erreur et c'est une sécurité contre l'égarement, comme l'a dit le prophète ﷺ au moment du pèlerinage d'adieu : « ***ô vous les gens, je vous ai laissé deux choses, si vous vous y accrochez, vous ne vous égarerez jamais, le livre d'Allah et la Sounnah de son prophète***.»[3], alors que les réflexions des hommes (ijtihad) et leurs opinions sont sujettes à caution, ce n'est donc pas la même chose.

Et c'est pourquoi l'imâm Mâlik a dit : « *Je ne suis qu'un homme, je me trompe et j'atteins la vérité, regardez donc dans mes opinions : tout ce que vous voyez de conforme au livre et à la sounnah, prenez le, et tout ce qui ne l'est pas, délaissez le* ! »[4].

Le juge Chourayh[5] a dit : « *La sounnah devance votre déduction par analogie (qiyass), suivez donc et n'innovez pas ! Vous ne vous égarerez pas tant que vous prendrez les textes*. »[6].

Troisièmement, l'ensemble des musulmans est d'accord pour dire que la sounnah est une preuve (houjja) dont on ne peut pas se passer, ce qui n'est pas le cas de l'opinion des hommes.

Celas est connu chez nos pieux prédécesseurs et d'autres. L'imam Ahmad a dit : « *l'opinion de el Awzâ'iyy, l'opinion de Mâlik, et l'opinion d'abou Hanîfa, sont toutes des opinions et n'ont pas de valeur à mes yeux ; en fait, la preuve se trouve dans les textes*. »[7]

Quatrièmement, un étudiant ne peut espérer devenir un véritable savant qu'en étudiant la sounnah ; c'est la seule, après le coran, à pouvoir le porter au niveau des savants, car il va déduire et faire de bonnes comparaisons lorsque le texte l'exige. Il ne tombera pas par exemple dans les erreurs que commettent les ignorants en faisant le Qiyâss[8] d'une branche à partir d'une autre branche, ou d'un Qiyâss inversé sur un autre Qiyâss inversé[9], ou bien faire un Qiyâss en présence d'un texte.

C'est pour cette raison que ibn al Qayim a dit[10] : « *les gens qui font le meilleur Qiyâss sont les gens du hadith ; plus la personne est proche du hadith et plus son Qiyâss est meilleur, et plus il en est éloigné et plus il est mauvais* ».

Cinquièmement, on ne peut combattre les innovations et les envies qu'au moyen de la sounnah qui est aussi une barrière contre les madhâhibs qui la contredisent, et aussi une barrière contre les idées occidentales que les occidentaux ont embellies aux yeux des musulmans de sorte qu'une partie des prêcheurs de l'islam a assimilé

ces idées : comme par exemple les gens qui appellent au renouveau, à la conciliation et autres.

Sixièmement, les musulmans pensent, tout en étant divisés en madhâhibs et groupes, qu'il n'y a pas d'autre issue que de s'unir pour faire bloc contre leurs ennemies. Mais cela ne peut se faire qu'après être revenu à la sounnah, comme nous l'avons décrit dans les causes 1,2 et 3.

Septièmement, en plus des jugements qu'elle renferme, la sounnah annonce de bonnes nouvelles à ceux qui l'appliquent, et met en garde ceux qui s'en éloignent. Ceci est la méthode, la pédagogie de la révélation prophétique, et c'est le cœur de la législation. Donc, ceux qui la pratiquent sont bien plus motivés que ceux qui lisent les ouvrages des savants qui ne comportent aucune preuve (dalîl). C'est une évidence que, je crois, même les fanatiques des doctrines ne rejettent pas.

Huitièmement, celui qui s'accroche à la sounnah est sûr de la validité des jugements qu'il en tire, contrairement aux imitateurs qui ne connaissent rien de la sounnah : ils s'égarent au milieu d'un amoncellement d'avis qu'ils trouvent dans les ouvrages de savants, sans savoir distinguer le vrai du faux, et c'est pour cela que l'on voit l'un d'eux faire des fatwas en utilisant des paroles contradictoires, comme par exemple : « *ceci est autorisé chez abou Hanîfa, mais les compagnons d'abou Hanîfa ne l'autorisent pas* », alors que dans la sounnah authentique il y a la preuve évidente que la vérité se trouve chez les uns ou les autres. Mais à cause de son ignorance à son sujet, il va reprendre la parole contredisant la sounnah sans exprimer la moindre réprobation, même pas implicitement. Du coup, la personne qui a posé la question reste dans l'expectative, sans rien pouvoir décider. Et pire encore, **certains présentent les deux paroles contradictoires comme autant de législations et que de ce fait ils peuvent choisir celle qu'ils veulent[11]** ! Et pire encore, certains Châfi'iyy pensent qu'ils peuvent faire des fatwas en fonction de ce qu'ils jugent être le plus bénéfique en terme de récompense !

Neuvièmement, la sounnah est une barrière contre ceux qui veulent trouver dans l'islam, au nom des madhâhib, des issues propices à leur autoriser des choses conformes à leurs intérêts et contraires à la sounnah[12]. Et c'est pour cette raison qu'ils combattent le retour à la sounnah. Car comme nous venons de le dire, elle est une barrière [contre leurs envies] et elle détruit leur camouflage derrière les madhâhibs ainsi que leur parole : *« la richesse de la législation islamique est due à la richesse des opinions, à la multiplicité des efforts de réflexion (ijtihad), et à la multiplicité des long sujets de « fiqh » dont une infime partie seulement a abouti.* » ?! et Allah est plus savant sur ce qu'ils veulent dire par là.

Ce sont donc les quelques raisons pour lesquelles les prêcheurs de la sounnah appellent à revenir à elle et s'y attachent.

Comment ça ! ils ne devraient pas appeler les gens à elle et les encourager à se guider par sa guidance et à s'éclairer par sa lumière ? Comment pourraient ils ne pas s'investir dans son chemin ?

Et il est vraiment étonnant que certains veuillent les éloigner de la sounnah et les obliger à s'accrocher aux madhâhibs, alors que l'imam de ce madhab déclare lui-même qu'il faut revenir à la sounnah, et lui être soumise[13].

6) Éclaircissement des reproches relatifs aux propos du professeur Tantâwy

Après cela nous allons détailler notre analyse critique concernant les propos du professeur Tantâwy :

1) • le cheikh dit : «***…et d’autres voient dans l’islam l’abandon de tous les madhâhibs, et le retour à la sounnah…*** ».

Je dis : Pour ce qui est du retour à la sounnah, c’est une vérité et ce retour est obligatoire. Nous avons explicité les raisons de cela précédemment, et j’ajoute ici : il est obligatoire pour chaque musulman, s’il est un croyant véridique, de répondre à l’appel des prêcheurs au retour à la sounnah car Allah a dit :

إِنَّمَا كَانَ قَوْلَ الْمُؤْمِنِينَ إِذَا دُعُوا إِلَى اللَّهِ وَرَسُولِهِ لِيَحْكُمَ بَيْنَهُمْ أَن يَقُولُوا سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا وَأُوْلَئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ

« ***La seule parole des croyants, quand on les appelle vers Allah et Son messager, pour que celui-ci juge parmi eux, est : "Nous avons entendu et nous avons obéi". Et voilà ceux qui réussissent.*** »[14].

Et il dit au sujet des hypocrites :

وَإِذَا دُعُوا إِلَى اللَّهِ وَرَسُولِهِ لِيَحْكُمَ بَيْنَهُمْ إِذَا فَرِيقٌ مِّنْهُم مُّعْرِضُونَ

« ***Et quand on les appelle vers Allah et Son messager pour que celui-ci juge parmi eux, voilà que quelques-uns d'entre eux s'éloignent.*** »*[15]* *et Il a dit :*

وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ تَعَالَوْاْ إِلَى مَا أَنزَلَ اللّهُ وَإِلَى الرَّسُولِ رَأَيْتَ الْمُنَافِقِينَ يَصُدُّونَ عَنكَ صُدُودًا

« ***Et lorsqu' on leur dit: "Venez vers ce qu' Allah a fait descendre et vers le Messager", tu vois les hypocrites s' écarter loin de toi*** »[16].

Il n’y a aucune excuse possible à ne pas répondre à leur appel, alors que dire de ceux qui expriment leur mécontentement face à cet appel. Certains comme le Cheikh pensent que ces gens qui appellent au retour à la sounnah n’ont pas les compétences requises du point de vue de science religieuse pour prendre cette responsabilité. Dans l’hypothèse où ce qu’ils déclarent serait vrai, cela ne serait en aucun cas un motif en leur faveur, car la vérité doit être acceptée d’où qu’elle vienne. Et il n’y a aucunement besoin de prouver cette évidence.

D’ailleurs, s’ils sont véridiques sur ce point, ils auraient dû se précipiter auprès des gens pour démontrer par quelques exemples l’ignorance de ces prêcheurs qui appellent à la sounnah, et démontrer leurs mauvaises compréhensions de la sounnah jusqu’à ce que les gens soient avertis et qu’ils ne se laissent pas tromper par leur prêche !

Mais ils n’ont rien fait de tout cela, et ils ne le feront sans doute pas, et la raison en est connue chez eux et chez les gens de science !

---

[1] madhâhibs pluriel de madhab qui veut dire doctrine ou école, comme les quatre écoles connues : Hanafî, Châfi'î, Hanbalî, Mâlikî. **[T]**

[2] ijtihad = réflexion scientifique qui permet de déduire des textes les lois qui en découle. **[T]**

[3] Rapporté par el hâkam dans « al moustadrak » (171), et ibn 'abd el Barr dans « *jâmi'ou bayân el 'ilm* » (2/1171).

[4] ibn 'abd el barr (2/1435)

[5] Chourayh (mort en 78H) juge de Koufa, originaire du Yémen, il s'est convertit à l'époque du prophète ﷺ et a émigré à l'époque de abou Bakr. **[T]**

[6] ibn 'abd el barr (2/1050)

[7] ibn 'abd el barr (2/1082)

[8] Qiyass = raisonnement par analogie

le Qiyâss fait parti des quatre preuves (dalils) qui sont dans l'ordre de priorité :
Le coran, la sounnah, le Consensus et le Qiyâss.

Le Qiyâss est donc le quatrième et le plus difficile à pratiquer **parmi Les condition de validité du Qiyâss :**

il ne faut pas qu'il vienne contredire une preuve qui est plus forte que lui, comme par exemple prendre en considération un Qiyâss qui contredit un texte, ou bien qui contredit le consensus, ou bien la parole d'un compagnon lorsque l'on considère que sa parole est une preuve. Dans ces cas là le Qiyâss est dit « **Non valable** » Cheikh mouhamad çâli el 'outhaymin cassette n°20 **[T]**

[9] Il y a dans le Qiyâss une catégorie que l'on appelle « le Qiyâss inversé.

Exemple : le prophète ﷺ a dit : « … ***et accomplir l'acte sexuel est encore une aumône****. O, envoyé d'Allah, demandèrent-ils, est-ce qu'assouvir son désir sexuel est sujet à rétribution ?*

Que pensez vous, répondit le prophète, si on l'accomplissait de façon illicite ; ne commettrait-on pas un pêché ? C'est ainsi lorsqu'on le fait de façon licite on mérite une récompense. » (rapporté par Mouslim).

Le prophète ﷺ a appliqué à la **branche**, qui est l'acte sexuel dans le licite, le **jugement** inverse par rapport au **jugement** de la **source**, qui est l'acte sexuel dans l'illicite, parce qu'il a trouvé dans la **branche** la cause inverse de celle qui est à l'origine du **jugement** appliqué sur la **source**.

Il a appliqué sur la **branche « la récompense »** parce que l 'acte sexuel est licite, de la même façon que dans la **source** il y a un châtiment parce que l'acte sexuel est illicite.

[al oussoul min 'ilmil oussoul de Cheikh mouhammad sâlih al 'outhaymine cassette n°20] [T]

[10] « *a'lâm al mowaqqi'în* » (p73-75/1)

[11] voir la réfutation de l'imâm A-Châttibî (790H) contre les gens qui disent cela à la page 56 (Annexe B)

[12] c'est pour celas que Soulaymân attamîmî (de la 3ème génération, moufti de sont temps) a dit : « ***Si tu prends les permissions de chaque savants, alors tu as réunis en toi le Mal tout entier*** » rapporté par ibn 'abdel Barr (2/927) qui a dit : « *sur ce point il y a le consensus, je ne connaît pas de divergence à son sujet* ».

[13] Voir la parole des quatre imâms dans le livre en français .du cheikh **[T]**

[14] S24V51

[15] S24V48

[16] S4V61